



APPROUVÉ



**Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement
de l'école des Cœurs-Vaillants,
tenue le lundi 16 mai 2022, à 19h00, dans la grande salle de l'école.**

Personnes présentes lors de cette assemblée :

Denis Royer, représentant des parents et président
Martin Boucher, représentant des parents
Olivia Lafontaine, représentante des parents et vice-présidente
Virginie Guilbert-Couture, représentante des parents
Emmanuel Bouchard, représentant des parents
Jacinthe Legault, représentante du personnel enseignant
Claudie Ouellet, représentante du personnel professionnel
Serge Dufour, représentant du service de garde
Louise Roberge-Lemieux, directrice
Noémie Côté, secrétaire
Myriam Martin, substitut représentante du personnel de soutien

Personnes absentes lors de cette assemblée :

Marie-Claude Landry, représentante du personnel enseignant
Marina Velosa Simoes, représentante du personnel de soutien
Julia Béland-Godin, directrice adjointe

Bloc ouverture

1. Ouverture de la séance

Monsieur Denis Royer souhaite la bienvenue aux membres et ouvre la séance à 19h01.

2. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Monsieur Denis Royer nous informe qu'il y a quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-22/21-59

IL EST PROPOSÉ par Mme Olivia Lafontaine et **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'adopter l'ordre du jour suivant :

BLOC OUVERTURE

1. *Ouverture de la séance*
2. *Vérification du quorum*
3. *Adoption de l'ordre du jour*
4. *Adoption du procès-verbal de la séance du 20 avril 2022*
5. *Suivi au procès-verbal de la séance du 20 avril 2022*
6. *Période de questions du public*
7. *Invités spéciaux : Madame Mélanie Charest, avocate CSSDD (heure à déterminer)*

BLOC DÉCISION ET CONSULTATION

8. *Contributions financières des parents*
9. *Calendrier d'ouverture du service de garde*
10. *Amplitude d'ouverture du service de garde*
11. *Information complémentaire grille-matières (préscolaire)*

BLOC INFORMATION

12. *Rapport du président*
13. *Rapport de la directrice*
14. *Rapport du représentant du Conseil au Comité de parents*
15. *Questions des membres*
16. *Date et heure de la prochaine rencontre : 15 juin 2022, 19h00*
17. *Levée de la séance*

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2021

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-22/21-60

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Serge Dufour et **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'adopter le procès-verbal de la séance du 20 avril 2022.

Le procès-verbal du 20 avril est **ADOPTÉ** à l'unanimité.

5. Suivi au procès-verbal de la séance du 20 avril 2022

Rentrée progressive au préscolaire : Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne que les préparatifs de cette journée vont bon train et que les invitations sont en cours de préparation. Une rencontre avec les enseignantes au préscolaire a eu lieu afin d'échanger sur les modalités de cette journée. Ces dernières seront présentées au Conseil d'établissement à la séance du mois de juin.

Projet de sécurité à l'école : Madame Louise Roberge-Lemieux informe les membres qu'elle a reçu une enveloppe contenant des macarons à remettre aux parents. Ceux-ci ont pour but de sensibiliser les parents et comportent un slogan. Madame Louise Roberge-Lemieux souligne qu'elle a reçu une grande quantité de macarons et qu'il serait intéressant d'en effectuer la distribution lors des activités sur la sécurité routière qui auront lieu à la rentrée scolaire. Elle souligne que certaines écoles du Centre de services scolaire distribuent actuellement les macarons, mais que le projet de sécurité routière de la rentrée était une belle possibilité pour les distribuer. Les membres du Conseil sont en accord avec cette proposition.

TROTTIBUS : Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne que le lancement du projet pilote avait lieu ce matin, le 16 mai 2022. Au total, c'est une dizaine d'enfants qui ont pris part à ce projet pilote. Monsieur Mathieu Bujold mentionne que quelques enfants supplémentaires se sont joints au TROTTIBUS lors de son passage le matin. Madame Louise Roberge-Lemieux souligne que le projet semble être une réussite et que les parents se sont mobilisés rapidement malgré les délais très courts.

Projet robotique : Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne que les élèves de 6^e année étant allés à Montréal le 27 avril dernier ont eu une très belle journée. Elle ajoute qu'il s'agit d'une expérience mémorable pour ceux-ci et que les élèves ont vécu de belles performances. La créativité et les beaux échanges étaient à l'honneur.

Conférence aux parents : Madame Louise Roberge-Lemieux informe les membres que la conférence aux parents sera offerte le 1^{er} juin prochain au gymnase de l'école. Celle-ci portera sur le numérique en famille et la gestion des écrans.

Question des membres : Madame Louise Roberge-Lemieux propose de reporter les questions du 20 avril à la séance du mois de juin pour permettre à Madame Mélanie Charest d'être présente. Madame Virginie Guilbert-Couture signifie que des réponses aux questions par courriel auraient suffi.

6. Période de questions du public

Madame Mylène Renaud, parent, souhaite démarrer un OPP (organisme de participation des parents) pour l'an prochain afin de se remémorer les activités et les échanges qui ont eu lieu lors des dernières années. Elle questionne Monsieur Denis Royer pour connaître les étapes pour la mise en place d'un OPP et le nombre de membres minimum.

Monsieur Denis Royer précise d'abord que l'OPP relève de l'assemblée générale des parents et non du Conseil d'établissement et qu'il s'agit que la décision sur la mise en place d'un OPP revienne aux parents. S'ils souhaitent cette organisation, les membres qui formeront l'OPP pourront décider de certains aspects tels que les règles de régie interne et son organisation. Monsieur Denis Royer mentionne qu'il prend note du souhait de Madame Mylène Renaud et que ce sujet sera abordé lors de l'assemblée générale des parents. De plus, il souligne que plusieurs étapes se déclencheront à la suite de la mise en place de l'OPP et que ce dernier sera en mesure d'échanger avec le Conseil d'établissement, s'il le désire. Madame Virginie Guilbert-Couture se demande si les parents qui sont membres du Conseil d'établissement en font automatiquement partie. Monsieur Denis Royer mentionne qu'habituellement, il s'agit d'une organisation qui est à part, mais que les parents peuvent s'y présenter tout de même. De plus, Monsieur Denis Royer souligne que l'OPP pourrait être élargi aux parents dont les enfants ne font pas encore partie de l'école ou aux membres de la communauté.

Monsieur Mathieu Bujold souligne que certains parents ne savent pas ce qu'est un OPP et se demande s'il est possible de donner un peu plus d'informations sur cette organisation. Monsieur Denis Royer mentionne que ce serait possible et qu'il serait intéressant d'en discuter lors des rencontres de parents pour informer les parents et éveiller des vocations. Il ajoute qu'il faudrait vérifier de quelle façon les différentes organisations et les rôles de ceux-ci pourront être présentés.

Madame Virginie Guilbert-Couture mentionne qu'il serait idéal de laisser la remise et la préparation d'informations entre les mains des parents intéressés et qu'elle aurait tendance à leur laisser cette initiative. Monsieur Denis Royer souligne qu'il s'agit d'une présentation générale pour que les parents intéressés effectuent davantage de recherche sur le sujet puisqu'il s'agit d'un sujet important. De plus, Monsieur Denis Royer souhaite féliciter Madame Mylène Renaud pour sa présentation au Comité de parents. Madame Olivia Lafontaine se demande si les parents intéressés à l'OPP doivent se manifester avant l'assemblée générale des parents. Monsieur Emmanuel Bouchard le recommande.

Madame Virginie Guilbert-Couture constate que le mandat de l'OPP est plutôt en lien avec le projet éducatif par rapport à la loi et non en lien avec les activités vécues dans l'école. Monsieur Denis Royer suggère de laisser les parents qui forment l'OPP de donner le mandat à celui-ci. De plus, il ajoute que l'OPP peut aussi participer à une consultation lors de l'élaboration du projet éducatif.

Madame Louise Roberge-Lemieux témoigne de son expérience de l'OPP et qu'il était déjà instauré à son arrivée. Elle mentionne que, lors de l'assemblée générale des parents, la présidente de l'OPP présentait un bilan des projets réalisés au cours de l'année précédente, la mission de l'OPP et demandait qui souhaitait y participer. La responsable avait la charge de prendre les noms des parents qui se manifestaient et la direction veillait au prêt des locaux pour les futures rencontres de l'OPP.

Monsieur Emmanuel Bouchard se demande si la date de l'assemblée générale des parents est déjà sélectionnée. Monsieur Denis Royer mentionne que le point sera au prochain ordre du jour de la séance du mois de juin.

7. Invités spéciaux : Mélanie Charest, avocate CSSDD (heure à déterminer)

Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne que Madame Mélanie Charest ne pourra pas être présente ce soir, dû à une urgence familiale. Elle pourra être présente à la prochaine séance, de façon virtuelle.

Bloc consultation et décision

8. Contributions financières des parents

Madame Louise Roberge-Lemieux rappelle que le document des contributions financières des parents a été présenté lors de la dernière rencontre du Conseil d'établissement, mais qu'elle n'a pas été en mesure de l'envoyer avant celle-ci. Madame Louise Roberge-Lemieux souligne que le document a été transmis et que, ce soir, elle ne prévoyait pas refaire la présentation, mais plutôt de répondre aux questions et de discuter du pourcentage de réponses positives.

Madame Louise Roberge-Lemieux rappelle que les activités sociales, culturelles et sportives ont un montant à payer de 38\$. Dans les dernières années, les écoles bénéficient de certaines mesures du Ministère qui font en sorte que les parents n'ont plus à payer ce montant. De plus, elle ajoute que les enseignants trouvent les activités en fonction de ce montant. Madame Louise Roberge-Lemieux souligne qu'auparavant, les parents devaient donner leur opinion sur la sortie et il devait y avoir 90% de réponses positives. Actuellement, il n'est plus obligatoire de le faire étant donné les mesures du Ministère. Il s'agit plutôt d'informer les parents.

Madame Louise Roberge-Lemieux rappelle que les sorties qui sont considérées comme un voyage et une classe nature peuvent nécessiter un montant supplémentaire à demander aux parents. Ce type d'activités doit être approuvé par le Conseil d'établissement et actuellement, nous devons obtenir un taux de réponses positives de 90 % pour que la sortie ait lieu.

Madame Olivia Lafontaine se demande si, dans le cas d'une sortie où le budget des sorties dépasse le 38\$, il y a la possibilité de le faire avec le sondage. Madame Louise Roberge-Lemieux souligne que c'est possible, mais qu'actuellement, tout le monde propose des activités en fonction du montant de 38\$. Monsieur Denis Royer ajoute que cette consigne est demandée depuis le recours collectif qui a eu lieu il y a quelques années.

Monsieur Emmanuel Bouchard partage son sentiment par rapport au montant à payer et trouverait dommage que certains élèves ne puissent bénéficier de sorties, car les coûts sont trop élevés. Madame Jacinthe Legault mentionne qu'actuellement, on tente d'éviter les sorties qui nécessitent un transport en autobus et qu'on invite plutôt les gens à venir à l'école. Madame Louise Roberge-Lemieux tient à préciser qu'environ quatre à cinq sorties et activités sont vécues par année. De plus, elle ajoute qu'il est aussi possible de faire affaire avec Culture à l'école pour la tenue de certaines activités. Madame Louise Roberge-Lemieux se dit impressionnée de voir la liste d'activités variées proposée par les enseignants. Madame Jacinthe Legault mentionne qu'elle a bien hâte de voir les prix pour les sorties de l'année prochaine étant donné l'augmentation des coûts de l'essence. Monsieur Denis Royer dit que le Conseil peut se prononcer à plusieurs reprises concernant les sorties même si l'ensemble des sorties est présenté en septembre.

Madame Virginie Guilbert-Couture se demande si l'on peut changer le pourcentage de réponses positives en cours de route et Monsieur Denis Royer mentionne qu'il faut statuer maintenant. Madame Virginie Guilbert-Couture désire que l'on pèse les pour et les contre de la diminution du pourcentage de réponses positives. Certains membres mentionnent que plusieurs raisons sont possibles telles que l'aspect financier. Monsieur Serge Dufour mentionne qu'à la journée pédagogique du 20 mai prochain, 152 élèves sont actuellement inscrits et que tous pourront y participer.

Madame Virginie Guilbert-Couture souligne qu'elle s'inquiète de laisser quelqu'un derrière en abaissant trop bas le pourcentage de réponses positives. Madame Jacinthe Legault mentionne que ce genre de situation n'est jamais arrivé et que lorsqu'un élève ne peut aller à la sortie, l'école contacte les parents et questionne pour connaître la raison. Elle ajoute qu'en cas de raison financière, il est possible de faire des demandes à la Fondation.

Monsieur Emmanuel Bouchard suggère d'abaisser le pourcentage de réponses positives à 70%. Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne qu'il faut faire attention, car il faut offrir des activités pédagogiques aux élèves qui ne peuvent pas y aller et qu'un pourcentage trop bas pourrait occasionner des problématiques à ce niveau.

Madame Virginie Guilbert-Couture se demande pourquoi le pourcentage de réponses positives a-t-il été augmenté à 90 %. Monsieur Denis Royer mentionne que ce pourcentage a été ciblé pour, entre autres, les montants élevés, mais que généralement le pourcentage de réponses positives était fixé à 80% dans les dernières années.

Monsieur Martin Boucher propose d'y aller de manière progressive et de réviser la décision l'an prochain si l'on constate que le pourcentage fixé n'est pas adéquat. Monsieur Serge Dufour ajoute que l'école dispose des outils pour comprendre la situation et un plan de match ainsi que la Fondation qui comporte un volet pour l'aide aux parents.

Madame Olivia Lafontaine se questionne à savoir quel était le taux de réponses positives lors des sorties avec un coucher. Madame Jacinthe mentionne qu'il s'agissait d'un taux de 80%.

Monsieur Emmanuel Bouchard propose de diminuer le pourcentage à 75 % pour toutes les activités proposées (incluant les voyages). Madame Olivia Lafontaine seconde la proposition de Monsieur Emmanuel Bouchard. Monsieur Denis Royer mentionne que l'on peut s'entendre en discutant, mais que l'on doit s'assurer de ne pas laisser personne derrière en prenant cette décision. Madame Claudie Ouellet craint qu'en abaissant le pourcentage à 75 %, on ne puisse plus comprendre les raisons étant donné qu'il est atteint plus rapidement qu'à 90 %. Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne que le 75 % s'applique pour les activités éducatives qui dépassent le budget de 38 \$ et les sorties de type voyage. Elle ajoute que certaines écoles ont deux pourcentages. Monsieur Emmanuel Bouchard se questionne sur ce qui se passe quand un voyage est annulé, Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne que l'on doit rester à l'école et poursuivre la routine scolaire.

Le Conseil approuve les règles après modification du pourcentage à 75 %.

Madame Olivia Lafontaine se questionne sur le fonctionnement lorsque les sorties sont annulées à cause de la température. Madame Jacinthe Legault souligne qu'il est parfois impossible de déplacer la date de sortie puisque les autres dates sont généralement réservées. Madame

Louise Roberge-Lemieux mentionne qu'il faut idéalement les reporter, sauf en cas d'impossibilité.

9. Calendrier d'ouverture du service de garde

Monsieur Serge Dufour mentionne que l'ouverture du service de garde pour la prochaine année scolaire se fera le 24 août prochain lors de la première journée pédagogique du calendrier scolaire. De plus, il ajoute qu'il serait possible d'ouvrir lors des journées hors calendrier, mais qu'il ne s'agit pas d'une option qui soit désirée par la clientèle. L'offre de services du service de garde débutera donc aux journées pédagogiques du mois d'août.

Monsieur Emmanuel Bouchard se demande s'il serait intéressant d'ouvrir l'offre de services au 17 août et d'offrir cette journée avec les frais de garde de 33\$. Madame Louise Roberge-Lemieux souligne qu'il y a un enjeu avec le camp de jour, puisque ce dernier se termine le 19 août et le tout sera suivi du ménage et de la mise en place des classes. Madame Virginie Guilbert-Couture mentionne que certains parents vivent un enjeu et ont des besoins en ce sens à la fin de l'été, soit au mois d'août. Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne que pour cette année, il sera difficile de pouvoir élargir l'offre de services du service de garde étant donné le prêt de locaux pour le camp Ken et le ménage qui doit être fait.

Madame Olivia Lafontaine souligne la pertinence de considérer la possibilité d'offrir le service de garde la semaine complète et elle mentionne être en accord avec Madame Virginie Guilbert-Couture.

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-22/21-61

IL EST PROPOSÉ par Madame Olivia Lafontaine et **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'adopter le calendrier d'ouverture du service de garde pour l'année scolaire 2022-2023.

10. Amplitude d'ouverture du service de garde

Monsieur Serge Dufour mentionne que l'amplitude d'ouverture du service de garde restera la même pour l'année scolaire 2022-2023, c'est-à-dire, de 7h15 à 17h45. Il ajoute qu'aucune demande de parents n'a été reçue pour modifier les heures d'amplitude, d'où la décision de garder les heures telles quelles.

Madame Virginie Guilbert-Couture se questionne si plusieurs retards en fin de journée ont été observés cette année. Monsieur Serge Dufour mentionne qu'environ 10 retards ont été observés et que ceux-ci étaient généralement en lien avec la température à l'extérieur.

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-22/21-62

IL EST PROPOSÉ par Madame Olivia Lafontaine et **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'adopter l'amplitude d'ouverture du service de garde pour l'année scolaire 2022-2023.

11. Information complémentaire grille-matières (préscolaire)

Madame Louise Roberge-Lemieux rappelle aux membres que l'adoption de la grille-matières pour l'année 2022-2023 a eu lieu lors de la séance du mois de mars. Elle ajoute qu'une mesure ministérielle permet aux élèves du préscolaire d'obtenir des heures de spécialité à l'horaire. Madame Louise Roberge-Lemieux précise que pour cette année, la deuxième heure est réservée à l'éducation physique et qu'il s'agira du même fonctionnement pour l'année scolaire 2022-2023. Elle précise qu'il sera possible de discuter à nouveau de cette mesure dans les prochaines années, mais, étant donné qu'aucune confirmation n'avait été reçue concernant la reconduite de la mesure, l'éducation physique sera priorisée pour la deuxième heure de spécialité l'an prochain.

Madame Olivia Lafontaine se questionne sur la période sportive. En effet, elle se demande pourquoi celle-ci ne pourrait pas être une période d'éducation physique plutôt qu'une période donnée par le titulaire. Madame Louise Roberge-Lemieux précise que le Ministère demande un maximum de 9 heures de spécialité et que l'ajout d'une heure d'éducation physique amènerait une diminution d'une heure dans une autre spécialité.

Madame Virginie Guilbert-Couture se questionne sur la forme de la période sportive et sur son fonctionnement. Madame Jacinthe Legault souligne que la période sportive peut être vécue comme une période à l'extérieur ou avec des jeux organisés comme le soccer. Madame Virginie Guilbert-Couture mentionne que la période sportive n'apparaît pas toujours à l'horaire et qu'il serait intéressant qu'elle y soit intégrée. Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne qu'un suivi sera effectué. Madame Olivia Lafontaine se demande s'il est possible de structurer davantage la période sportive puisqu'il semblerait que certains ne vont qu'à l'extérieur. Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne qu'elle en prend note.

Bloc information

12. Rapport du président

Monsieur Denis Royer mentionne que le Ministère a amorcé ses travaux de révision de sa planification stratégique et que les orientations devraient parvenir sous peu. Ces orientations seront prises en compte dans le Plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire des Découvreurs et le projet éducatif de l'école des Cœurs-Vaillants. Le tout devra être fait d'ici décembre 2023. Monsieur Denis Royer ajoute qu'il serait intéressant de débiter la réflexion sur le portrait de l'école. Il ajoute que le plan de lutte contre l'intimidation sera aussi dans le travail à faire.

Madame Virginie Guilbert-Couture se demande si les orientations qui seront reçues seront différentes des orientations actuelles. Monsieur Denis Royer précise que la réponse est incertaine et que nous devons attendre le travail du Ministère. Il ajoute qu'il sera aussi possible d'ajouter d'autres éléments souhaités pour l'école des Cœurs-Vaillants.

13. Rapport de la directrice

Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne (indiquer ce qui a eu lieu) a eu lieu du 9 au 13 mai 2022. Elle mentionne que l'école des Cœurs-Vaillants a voulu souligner le travail de toute l'équipe et souhaite remercier celle-ci à nouveau.

Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne qu'il s'agit d'une semaine très occupée. Elle rappelle que le projet pilote du TROTTIBUS a eu lieu ce matin, le 16 mai. De plus, Madame

Louise Roberge-Lemieux souligne le *Déjeuner à l'Unisson* permettant de souligner le travail des bénévoles aura lieu le 17 mai. Elle ajoute que les membres du personnel et certaines familles ont été invitées à s'y joindre. Madame Louise Roberge-Lemieux précise que le 19 mai aura lieu l'événement des Découvreurs à la course qui est en lien avec la journée Porte ton pyj. Elle précise que trois enseignants vont courir 60 kilomètres pour rejoindre toutes les écoles du Centre de services scolaire et que le groupe passera dans la cour d'école de l'école des Cœurs-Vaillants. De plus, trois membres du personnel ainsi qu'un groupe d'élèves de l'école pourront s'intégrer à la course lors du passage des enseignants à l'école des Cœurs-Vaillants pour courir 1 kilomètre.

Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne que l'événement Primaire en spectacle aura lieu le 10 juin prochain et que la vente des billets aura lieu sous peu.

Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne que Madame Anabelle Lavoie-Santerre, enseignante en arts plastiques à notre école, avait fait une demande à Culture à l'école pour créer une mosaïque géante où chaque élève et membre du personnel vont déposer une mosaïque pour faire la fresque. Le thème de celle-ci est « Nous ensemble ». Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne qu'une artiste de Grondines a fait la conception d'un croquis à partir des dessins des enfants et Madame Anabelle Lavoie-Santerre lui a mentionné qu'elle a bien compris le portrait de l'école. La mosaïque sera placée dans le hall d'entrée de l'école et les objets perdus seront relocalisés.

Madame Louise Roberge-Lemieux souligne que les semaines à venir sont une période importante et qu'il ne reste que six semaines. Les élèves travaillent fort pour bien terminer l'année et réaliser les épreuves importantes de fin d'année et les épreuves ministérielles.

Madame Louise Roberge-Lemieux informe que la fête des bénévoles aura lieu le 1^{er} juin. Il s'agira d'un 4 à 6 pour souligner leur implication.

Madame Louise Roberge-Lemieux souligne que le travail est en cours pour la fête des finissants. Il s'agira d'une fête pour les élèves de 6^e année pour souligner la fin de leur parcours au primaire.

Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne qu'un premier projet d'organisation scolaire a été élaboré pour l'année scolaire 2022-2023. Voici les prévisions pour l'école des Cœurs-Vaillants :

- 4 classes de préscolaire ;
- 4 classes de 1^{re} année ;
- 3 classes pour les élèves de la 2^e à la 6^e année.

Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne qu'aucune classe multi-niveau n'est prévue pour le moment et que d'autres projets d'organisation scolaire seront élaborés au mois de juin et d'août et qu'il est possible que l'organisation qui est actuellement prévue change.

Monsieur Serge Dufour mentionne que le lignage a été fait dans la cour pendant la fin de semaine et que les élèves peuvent maintenant profiter des jeux et parcours au sol. Il ajoute que le lignage du basket sera finalisé au courant de la semaine.

14. Rapport du représentant du Conseil au Comité de parents

Monsieur Denis Royer mentionne que l'organisation scolaire des écoles déborde due à une augmentation importante des élèves pour l'année scolaire actuelle. Il ajoute qu'au primaire, on peut compter 170 élèves supplémentaires et 228 élèves supplémentaires au secondaire. Monsieur Denis Royer souligne qu'une nouvelle école est prévue dans le secteur de l'avenue Legendre, qu'un ajout de classes aura lieu à l'école St-Yves et qu'un projet d'agrandissement est en attente pour l'école des Cœurs-Vaillants. Il ajoute qu'il y a peu d'enjeux pour les ressources humaines étant donné que le territoire est petit, qu'il est facile de s'y déplacer et que l'accès à plusieurs stagiaires est possible dû à la proximité de l'Université Laval.

Monsieur Denis Royer mentionne qu'il y a actuellement un enjeu pour trouver des chauffeurs d'autobus scolaire pour le transport.

Monsieur Denis Royer souligne que des élections ont eu lieu pour des postes de représentants des parents au C.A. ont eu lieu au Conseil d'administration pour le secteur nord et le secteur Centre Ouest. Il ajoute que dès l'année prochaine, trois districts seront en élection, dont le nôtre.

Monsieur Denis Royer mentionne que le projet de loi 9 visant le protecteur national de l'élève est encore en cours d'étude détaillée. Il ajoute que celle-ci sera finalisée avec la fin de la session parlementaire au mois de juin.

15. Questions des membres

Monsieur Emmanuel Bouchard se questionne en lien avec le port du masque sur l'accès à l'intérieur de l'école par les parents. Madame Louise Roberge-Lemieux précise que les parents peuvent entrer pour venir au secrétariat, rencontrer du personnel ou des intervenants. Elle ajoute que la table de départs sera encore présente jusqu'à la fin de l'année scolaire et que celle-ci sera réévaluée pour l'an prochain. Monsieur Emmanuel Bouchard se questionne sur la raison de la présence de la table de départs jusqu'au mois de juin étant donné que cette dernière avait été mise en place pour des raisons sanitaires. Madame Louise Roberge-Lemieux et Monsieur Serge Dufour mentionnent qu'étant donné l'embauche de la personne-ressource jusqu'au mois de juin, la table de présence sera donc toujours en place jusqu'à la fin de l'année et qu'il sera préférable de ne pas changer les habitudes. Monsieur Denis Royer mentionne qu'il est en accord avec la suggestion de Monsieur Serge Dufour et Madame Louise Roberge-Lemieux. Monsieur Emmanuel Bouchard précise qu'il ne souhaitait pas effectuer de changements, mais qu'il souhaitait simplement comprendre.

Monsieur Emmanuel Bouchard se questionne sur l'utilisation de l'application Hop Hop et sur la certification que le service sera toujours en place dans les années futures. Monsieur Serge Dufour mentionne que cela est encore incertain étant donné qu'il s'agit d'une question budgétaire puisque la personne-ressource doit être présente pour gérer l'application et qu'il est difficile de statuer sur ce sujet, car les budgets ne sont pas encore confirmés pour les prochaines années. Monsieur Emmanuel Bouchard se demande si la décision doit se prendre selon un vote du Conseil d'établissement et Monsieur Serge Dufour précise que celle-ci doit être prise par le service de garde. Madame Olivia Lafontaine se questionne sur le nombre d'utilisateurs de la plateforme Hop Hop et Monsieur Serge Dufour souligne qu'il s'agit d'environ 175 utilisateurs. Monsieur Emmanuel Bouchard se demande s'il serait possible qu'un élève de l'école puisse avoir la charge de l'application. Monsieur Serge Dufour précise qu'il faudrait vérifier au point de vue légal, mais qu'il ressent tout de même un petit malaise.

Monsieur Emmanuel Bouchard ajoute qu'il souhaite seulement prévoir pour permettre de réorganiser le service ou de trouver d'autres alternatives.

Monsieur Martin Boucher constate que l'application Hop Hop semble bien fonctionner et se demande pourquoi se questionner pour l'an prochain. Monsieur Serge Dufour mentionne que cette option avait été mise en place pour la COVID et que nous avons besoin d'une personne-ressource pour gérer les entrées et sorties et qu'actuellement, nous sommes à perte.

Monsieur Mathieu Bujold constate que l'enjeu est lié à l'organisation. Il mentionne que l'application Hop Hop est facilitante pour remédier à cette problématique et il comprend qu'il y a un besoin d'organisation. Monsieur Mathieu Bujold se demande donc s'il existe une option alternative si l'application Hop Hop n'est pas reconduite aux années suivantes. Monsieur Serge Dufour précise que certaines écoles utilisent l'application Amigest qui permet aux éducateurs et éducatrices d'avoir une tablette et d'utiliser l'application Hop Hop. Il ajoute qu'une douzaine d'écoles ont voulu essayer cette option et que l'on souhaite voir les impacts de Amigest. Monsieur Denis Royer se questionne sur les coûts qui seront engendrés par l'obtention des tablettes et si ceux-ci peuvent être chargés aux parents. Monsieur Serge Dufour mentionne qu'on ne peut pas demander un montant supplémentaire et que la personne-ressource qui est actuellement en place coûte environ 15 000\$ par année. Monsieur Emmanuel Bouchard précise qu'il souhaitait en parler aujourd'hui puisqu'on avait mentionné que Hop Hop était une alternative et qu'il désirait envisager de nouvelles options pour les prochaines années.

Monsieur Denis Royer mentionne que ce point pourra être rediscuté lors de la séance du 15 juin.

16. Date et heure de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre du Conseil d'établissement aura lieu le 15 juin 2022.

17. Levée de la séance

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-22/21-63

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Legault et **RÉSOLU UNANIMEMENT** de lever la séance à 20h34.

Denis Royer
Président

Louise Roberge-Lemieux
Directrice

Index des résolutions

Résolutions	Date	Sujet
CE-22/21-59	2022-05-16	Adoption de l'ordre du jour
CE-22/21-60	2022-05-16	Adoption du procès-verbal du 20 avril
CE-22/21-61	2021-05-16	Adoption du calendrier d'ouverture du service de garde
CE-22/21-62	2021-05-16	Adoption de l'amplitude d'ouverture du service de garde
CE-22/21-63	2021-05-16	Adoption de la levée de la séance